

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS988

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 10

À l'alinéa 31, après le mot :

« difficultés »,

insérer les mots :

« ,notamment financières et géographiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les difficultés d'ordre financier et géographique doivent être prises en considération quand il s'agit de caractériser le niveau d'accueil dans un territoire.